

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 08 JUILLET 2021

DELIBERATION N°117/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	02 JUILLET 2021	02 JUILLET 2021
40	29	39		
<b>OBJET :</b> Création d'un contrat de projet- volontariat territorial en administration (VTA) Contrat de relance de transition écologique (CRTE)				
<b>EXPOSE :</b> Il est proposé à l'assemblée communautaire, dans le cadre du CRTE, de créer un emploi non permanent de contrat de projet VTA – catégorie A ou B filière administrative – de chargé-e de mission « recherche de financements et assistance au montage financier des projets » pour 18 mois.				

L'an deux mille vingt et un,  
le huit juillet,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Country Club de la commune des Baux-de-Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; COLOMBET Gabriel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

**ABSENTS :** MME. BODY-BOUQUET Florine

**PROCURATIONS :**

- De M. ALI OGLOU Grégory à M. BLANC Patrice ;
- De MME. CHRETIEN Muriel à MME. ROGGIERO Alice ;
- De M. ESCOFFIER Lionel à MME. PONIATOWSKI Anne ;
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. JODAR Françoise à M. CHERUBINI Hervé ;
- De MME. MOUCADEL Stéphanie à M. FAVERJON Yves ;
- De M. GALLE Michel à M. ARNOUX Jacques ;
- De M. MAURON Jean-Jacques à M. THOMAS Romain ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. GARNIER Gérard ;
- De MME. PERROT-RAVEZ Gisèle à MME. PELISSIER Aline ;

**SECRETARE DE SEANCE :** M. GESLIN Laurent

## Le Conseil communautaire,

Rapporteuse : Alice ROGGIERO

**Vu** la délibération n° 83/2021 en date du 6 mai 2021 relative au contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

Madame la Vice-présidente rappelle aux élus présents que, par délibération du 06 mai dernier, le Conseil communautaire a adopté le projet de contrat de relance de transition écologique de la Communauté de communes.

Afin de mener à bien ce contrat, il est nécessaire de renforcer l'ingénierie des services.

Madame la Vice-présidente propose ainsi de créer un poste, en contrat de projet – volontariat territorial en administration, sur la recherche de financements et d'assistance au montage financier de projets pour 18 mois. Ce poste a vocation à être mutualiser pour la Communauté de communes et les Communes.

Madame la Vice-présidente indique que le cofinancement porte donc sur un poste de VTA à hauteur de 15 000 euros.

Madame la Vice-présidente précise que la fiche de poste est annexée à la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après avoir oui l'exposé de Madame la Vice-présidente :

**Délibère :**

**Article 1 :** **Crée** un emploi non permanent de contrat de projet de chargé-e de mission « recherche de financements et assistance au montage financier des projets », dans le grade d'attaché ou de rédacteur de la filière administrative pour une durée de 18 mois ;

**Article 2 :** **Modifie** en conséquence la convention d'initialisation du CRTE ;

**Article 3 :** **Sollicite** l'aide financière de l'ANCT ;

**Article 4 :** **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la CCVBA et modifie le tableau des effectifs en conséquence ;

**Article 5 :** **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

**POUR : 39 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).